

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF1473

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Corbière, M. Bernalicis, Mme Rubin, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 43

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel a pour but de s'opposer au niveau des plafonds des autorisations d'emplois pour les opérateurs de l'État pour 2020.

Les opérateurs de l'État vont perdre en net 232 postes en 2020.

Pourtant, les opérateurs de l'État remplissent des missions de service public et doivent être à ce titre préservés. On retrouve parmi les opérateurs des grands établissements publics comme les universités, Pôle emploi, Météo France, le CNRS ou l'INSERM.

Les suppressions d'emplois portent notamment sur les opérateurs du ministère de l'Action et des Comptes publics (- 13 emplois), de la Transition écologique et solidaire (- 276 emplois), des Solidarités et de la Santé (- 143 emplois), de l'Europe et des Affaires étrangères (- 106 emplois), de l'Agriculture et de l'Alimentation (- 190 emplois) et de la Culture (- 35 emplois).

C'est donc une véritable saignée de ces opérateurs qui est opérée par ce Gouvernement ! Cet amendement a pour but de dénoncer cette situation.